

n° 272 – sept. 2022

le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Sanitaires scolaires :

4 149 écoles
visitées

DU **18** AU **20**
NOVEMBRE 2022

**107^e Congrès
national**



le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

N° commission paritaire : 0725 G 86913
124 rue La Fayette – 75010 Paris
Tél. : 01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org
http://www.dden-fed.org

Fédération des Délégués
Départementaux de l'Éducation Nationale
Association 1901
Reconnue d'utilité publique.
Association éducative complémentaire
de l'enseignement public.
Association nationale de jeunesse
et d'éducation populaire.
Association ambassadrice de la Réserve citoyenne
de l'Éducation nationale.

Directeur de la publication : Eddy Khaldi
Responsable de la revue : Christian Vignaud

Comité de rédaction :
Travail collectif sur le « Rapport d'activité » :
M.-F. Contant • M. Deldem • P. Foltier • P. Gallier •
C. Haensler • C. Hybois • E. Khaldi • R. Piquet •
B. Racanière • M. Sabatier • E. Semerdjian • C. Vignaud.

*Travail collectif sur la synthèse
des « Sanitaires scolaires » :*
A. Cadel • M.-F. Contant • M. Deldem • P. Gallier •
C. Haensler • G. Hubert • C. Hybois • E. Khaldi •
J. Millaire • M. Sabatier • E. Semerdjian.

Autres articles du Délégué :
J.-B. Berthelin • M. Cognet • D. Delacout • F. Delaspre
• D. Guillon • C. Haensler • G. Hubert • E. Khaldi •
C. Martignon • B. Peyret • M. Rossignol • M. Sabatier
• A. Sehmer.

Comité de lecture :
M.-J. Aymard • M. Deldem • P. Gallier • E. Khaldi •
J. Millaire • M. Rossignol • E. Semerdjian • C. Vignaud.

Maquette, conception, réalisation et impression :
Imprimerie Compédit Beauregard S.A.
Z.I. Beauregard – 61600 LA FERTÉ-MACÉ

Crédits photos et illustrations :
1^{re} de couverture « Ville Kremlin-Bicêtre »
© alex bonnemaizon, FDDEN, Unions DDEN,
Pixabay et Vecteezy (libres de droits),
© Eryne Euze--Etendard, TheBirdsDessines.fr

4 NUMÉROS PAR AN • Le numéro : 5 €

Abonnement seul : 20 €
Les DDEN qui s'abonnent
par l'intermédiaire de leur Union
Départementale bénéficient
d'un tarif préférentiel :
10 euros pour 4 numéros.



Certifié PEFC
Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.
10-32-3010
pefc-france.org



- 1** Édito
- 2** Rapport d'activité 2021-2022
- 11** Les sanitaires scolaires
- 18** Congrès du Kremlin-Bicêtre
- 20** Territoire Éducatif Rural
- 22** Vie des Unions
- 25** Louis Pasteur
- 26** Lu et vu pour Vous
- 28** Pour Votre Documentation



LES SANITAIRES SCOLAIRES À L'ÉCOLE

Hors-série de la revue
Le Délégué de l'Éducation nationale
n° 272 de septembre 2022

CPPAP : 0725G86913

Prix TTC : 3 €

124, rue La Fayette • 75010 PARIS
Tél. : 01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org
www.dden-fed.org



Qui peut prétendre que la guerre scolaire a disparu ?

L'idée de démantèlement du service public est en germe, depuis 1971, dans l'esprit d'éminents responsables politiques. En avril 1971, sous le ministère d'Olivier Guichard en poste à l'Éducation depuis 1969. Olivier Giscard d'Estaing, le frère du futur Président de la République, se fait le rapporteur de la loi du 1^{er} juin 1971 dite « *Pompidou* ». Cette dernière propose la pérennisation du contrat simple, ce qui revient en fait à verrouiller la loi Debré. Dans ce type de contrat, les enseignants payés par l'État sont cependant personnel de droit privé. Olivier Giscard d'Estaing avait déjà énoncé cette proposition, dans un livre publié la même année : « *Éducation et civilisation* » explicitement sous-titré « *Pour une révolution libérale de l'enseignement* ». Des thèses reprises et développées ultérieurement par le *Club de l'Horloge* et l'*Union RPR-UMP* pour la France dans son programme électoral de février 1993.

Analyse confirmée dans un colloque du Sénat le 4 février 2005, où le docteur en droit Jean-Pierre Delannoy confirme : « *le rapporteur de l'Assemblée Nationale Monsieur Olivier Giscard d'Estaing, part du constat : si l'enseignement privé est, en France, largement confessionnel, c'est pure contingence historique. Par conséquent l'enjeu du débat sur l'enseignement privé est le développement d'une conception libérale de l'enseignement, ouvrant la voie à l'établissement de la concurrence entre privé et public : enjeu important, certes, mais où la considération religieuse est inexistante* ».

Nicole Fontaine, en 1971, ne disait pas autre chose : « *... On s'aperçoit que la liberté de l'enseignement change de fondement. De religieux, il devient idéologique* ». Système âprement défendu par l'Église catholique, pour préserver une prétendue visibilité sociale.

Ce sous-titre du livre d'Olivier Giscard d'Estaing, « *Pour une révolution libérale de l'enseignement* », annonce son dessein qui consiste à appliquer à l'enseignement les thèses générales du libéralisme. « *Ces propositions – écrit-il – sont inspirés par les principes de gestion d'organisation développés par l'auteur dans "La décentralisation des pouvoirs dans l'entreprise"* ». Il poursuit : « *Le premier changement vise à remettre en cause le rôle de l'État et son monopole de fait. Il faut réaffirmer l'importance de la famille, des religions, des régions, des professions, et leur donner la possibilité d'accompagner pas à pas, au niveau de l'établissement, tout le déroulement de l'éducation et de l'enseignement. L'État définit les normes minimales, offre son contrôle et se substitue aux insuffisances* ».

En avril 1971, devant l'Assemblée Nationale, Olivier Giscard d'Estaing prévoit « *une prolifération des établissements privés* » et appelle de ses vœux la « *concurrence* » « *entre public et privé* ». Depuis lors, on cherche à discréditer le public pour promouvoir le privé sans chercher à identifier l'origine sociale, souvent choisie, de ses élèves ni les distorsions de traitement dont il bénéficie au nom de sa « *liberté* ».

En juillet 1972, Olivier Guichard cède sa place au ministère de l'Éducation nationale à Joseph Fontanet, poste qu'il occupe jusqu'au 27 mai 1974. René Haby prendra sa suite du 29 mai 1974 au 5 avril 1978. Christian Bellac devient ministre de l'Éducation nationale le 5 avril 1978 jusqu'à l'arrivée d'Alain Savary le 22 mai 1981 pour mettre en œuvre le « *Grand Service Unifié Laïque de l'Éducation nationale* » – SPULEN – 90^e des 110 propositions de François Mitterrand pour contrer la logique de privatisation en marche depuis 1970. Ce projet est abandonné après la manifestation du 24 juin 1984 qui réclamait, à cor et à cri, « *la liberté de l'enseignement* », financée par la puissance publique aux dépens de la mixité sociale.

Au-delà des changements de personnes, rue de Grenelle, une même politique continue à se mettre en place depuis 1984 dans laquelle la puissance publique finance sa propre concurrence et où une omerta politique conforte une collusion d'intérêts entre libéraux et cléricaux pour séparer l'École de l'État et abandonner au profit de réseaux communautaires l'égalité en éducation entre citoyens, projet des bâtisseurs de l'École laïque.

Aujourd'hui encore, il s'agit d'organiser la mise en concurrence des établissements scolaires dans une optique de transfert, au gré des législatures, vers le privé et de concession de service public voire de marchandisation de l'École ?

La question du dualisme scolaire a progressivement quitté le champ religieux pour devenir un enjeu hautement politique clairement défini comme tel.

Qui osera, en cette période de budget contraint, évaluer les surcoûts dispendieux du dualisme scolaire qui obère les finances publiques et pénalise l'ensemble de la population scolaire ?

Qui peut encore prétendre que la guerre scolaire a disparu ?

Continuons résolument à conduire le débat sur les missions du service public laïque de l'Éducation.

28 juillet 2022.

**Le service public
laïque d'éducation
c'est la mixité
sociale et l'égalité
des citoyens
et non celle
des communautés.**